

Sous-vière, devant la poste et pour l'accès au stade.

Le conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à demander une subvention au Conseil Général.

### **AUTORISATION DE PAIEMENT D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES**

Pour permettre le bon déroulement des rythmes péri-scolaires, il a été nécessaire d'augmenter le temps de travail d'une employée municipale. Dans l'attente de l'avis du Comité technique paritaires pour la modification de la durée de travail sur son poste, les heures supplémentaires des mois de septembre et octobre devront lui être payées.

Le conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à effectuer ce paiement en heures supplémentaires.

### **SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE**

La commission d'appel d'offre a choisi le cabinet Hydrétudes pour réaliser le schéma directeur d'eau potable. L'agence de l'eau finance l'opération à 50% et le Conseil Général à 30%.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- RÉFECTION DE LA CURE. Le conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à demander une subvention au Conseil Général.
- VENTE MINIPELLE. La mairie met en vente, suivant le principe des enchères cachées, sa minipelle ainsi que la remorque de transport. Les enchères seront dépouillées à la prochaine séance du conseil municipal.
- BULLETIN MUNICIPAL. La mairie se propose d'éditer un petit journal municipal dans le courant du mois de décembre. Les contributeurs pour des articles condensés sont les bienvenus.
- SITE WEB COMMUNAL. L'Association des Maires Ruraux de France permet à ses adhérents de disposer d'un site internet communal : « campagnol.fr » pour 180 € TTC par an, une offre "tout compris" dont la caractéristique principale est la simplicité d'utilisation; il remplacera l'ancien site utilisé jusqu'à ce jour.
- EXPOSITION. La bibliothèque présente en octobre à la petite église une exposition « D'une guerre à l'autre ». Des volontaires sont demandés pour assurer quelques permanences.
- CONFÉRENCE. Le 18 octobre aura lieu à la salle des fêtes une conférence d'Henri Cosquer, scaphandrier professionnel à Cassis, qui découvrit en 1985 l'entrée de la grotte qui porte son nom.

**La séance est levée à 21h35**

# Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 25 septembre 2014

## **18 h 30 - Ouverture de la séance du C.M.**

### **SONT PRESENTS :**

Mesdames Muriel MULLER, Dominique LAURE-BALDASSARI, Sophie BOGDANOVIC, Sybille HERICOTTE, Carole SHELLSHEAR ; Messieurs Pierre REYNAUD, Pierre-Yves REYNAUD, Jérôme SAMUEL, et Jean SCHÜLER.

**Absents excusés :** Serge SAMUEL, Françoise SAMUEL donne pouvoir à Muriel MULLER.

Pierre REYNAUD est élu secrétaire de séance.

La séance s'ouvre par une minute de silence en hommage à notre compatriote Hervé Gourdel assassiné.

### **PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le cabinet Estrangin présente la dernière mouture du PLU ; il précise qu'à l'issue de cette séance il ne pourra plus y avoir de modification (sauf exception : par les personnes publiques associées et suite à l'enquête publique). Le PLU sera alors dit « figé » pour permettre le déroulement des étapes suivantes : dépose du dossier pour analyse par les services préfectoraux (3 mois) puis après modifications s'il y a lieu, enquête publique (3 mois) et rédaction du document final. On peut considérer que le PLU pourrait être effectif dans 8 à 9 mois.

Pendant deux heures les conseillers analysent le document et y apportent des modifications. Le cabinet rappelle que la première réunion du PLU a eu lieu le 18 août 2010, il y a eu 2 réunions avec les agriculteurs, 2 réunions publiques avec 26 et 60 participants et que chaque demande particulière a été analysée en toute indépendance.

Le vote a lieu à bulletins secrets et le projet de PLU pour Trescléoux est approuvé à l'unanimité.

### **FOND SOLIDARITÉ LOGEMENT**

Ce fond a pour but d'aider les personnes en difficulté financière pour les maintenir dans leur logement.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention avec le Conseil Général 05 pour abonder d'un montant de 112 €.

### **ABANDON MANIFESTE DE TERRAIN**

Il est rappelé que les services de la trésorerie peuvent demander à la mairie de prononcer un abandon de bien lorsque les droits n'ont pas été acquittés depuis un certain temps. Une procédure de bien vacant et sans maître est alors mise en route. La mairie en devient propriétaire et si elle refuse, il revient à l'Etat.

### **TRAVAUX DE VOIRIE**

L'entreprise COLAS a été choisie pour la réfection des chemins communaux. Cette année les travaux auront lieu sur les chemins de la Gineste, de la Garenne, de